



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 24 janvier 2011
TRX – Idaff 97742 et 86200 - C. 21/759

Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer
« Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre »

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le 15 juin 2010, M. P.-Y. Oppikofer déposait une motion intitulée « Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre ». Dans sa séance du 14 septembre 2010, le Conseil communal décidait de la transmettre à une commission.

La commission nommée pour étudier cette motion a siégé le 9 décembre 2010. Lors de cette séance et à la lumière des éclaircissements apportés, l'auteur de la motion a pu prendre la mesure des efforts déjà consentis à Lausanne pour développer le réseau de panneaux d'affichage libre. Cependant, il a souligné qu'il existe actuellement un manque de place sur ce réseau pour l'affichage à but idéal. S'il a convenu que l'idée de doubler le nombre de panneaux peut paraître excessive, il a néanmoins maintenu qu'il y a matière à réfléchir sur les mesures à prendre pour garantir de la place sur les panneaux pour les petites associations à but idéal.

Monsieur Olivier Français, Municipal en charge des travaux, s'étant engagé lors de cette séance à ce que la Municipalité informe le Conseil communal par courrier d'ici fin janvier 2011 sur ce qui sera fait pour améliorer la situation de l'affichage libre, M. Oppikofer a consenti, dans un premier temps, à transformer sa motion en postulat, et, dans un deuxième temps, à la retirer. Cette façon de procéder comporte deux avantages : éviter la rédaction d'un rapport de commission et mettre plus rapidement en place la solution envisagée.

Bref rappel historique

En 2000, 55 panneaux d'affichage libre étaient présents en ville. A l'automne de la même année, suite à une très forte augmentation de l'affichage sauvage, la Direction des travaux a organisé une table ronde avec les afficheurs. Moyennant le respect des règles clairement rappelées à cette occasion, il a été décidé d'augmenter très fortement le nombre de panneaux d'affichage libre. Le 6 mars 2001, la Municipalité en a adopté le principe.

A fin 2001, le nombre de panneaux disponibles était de 125, puis est passé à 192 en octobre 2002. Cet objectif a été atteint malgré la difficulté d'implanter du mobilier urbain supplémentaire sur le domaine public. En effet, à la densité piétonnière s'ajoute l'encombrement des trottoirs par le mobilier urbain existant : poubelles, poteaux de signalisation, chevalets, hydrantes, panneaux publicitaires, totems, containers, etc.

L'augmentation de 137 panneaux en moins de deux ans a permis de pratiquement atteindre le but d'éradiquer l'affichage sauvage à Lausanne. Parallèlement et pour répondre à la demande des sociétés de développement, 6 vitrines ont été implantées en leur faveur. Celles-ci étant fermées à clef, les sociétés bénéficiaires peuvent aisément en gérer le contenu.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Constat

En réalité, s'il est vrai que l'offre très importante du réseau d'affichage libre satisfait les acteurs de l'affichage culturel et festif, il n'en va pas de même des associations, sociétés, clubs sportifs, etc., dont les velléités d'affichage sont vite balayées par l'usage intensif des panneaux. En effet et malgré la charte d'affichage qui impose, entre autres, de ne poser qu'une seule affichette par manifestation et de ne pas couvrir les autres affichettes dont la manifestation n'a pas encore eu lieu, force est de constater que ces deux règles ne sont pas respectées par les afficheurs. Ainsi, au centre ville, la durée moyenne de visibilité d'un visuel est d'environ une heure. Cette durée de vie augmente cependant rapidement à mesure que l'on s'éloigne de l'hypercentre.

Solution envisagée

Pour remédier à cette situation, il convient d'attribuer une partie des panneaux d'affichage libre existants à l'affichage à but exclusivement idéal. Ces panneaux seront au nombre de 22. Au centre ville, 6 panneaux seront pris sur des emplacements comprenant plusieurs panneaux à très fort taux d'occupation. Les 16 autres seront répartis sur le reste du territoire communal.

Par ailleurs et suite à une étude effectuée sur le terrain, il a été constaté que des panneaux supplémentaires pouvaient être installés afin que chaque quartier puisse en disposer. C'est ainsi que 11 emplacements nouveaux ont été définis. Afin de les différencier des panneaux d'affichage libre de couleur rouge, les panneaux d'affichage à but idéal seront peints d'une couleur différente; en l'occurrence, ils seront de couleur bleue. Ce sont donc 33 panneaux au total qui seront consacrés à l'affichage à but idéal (voir liste en annexe).

Une communication aux sociétés d'affichage libre et à tous les afficheurs identifiés actifs sur la commune sera organisée pour les informer de la nouvelle répartition des espaces d'affichage. Elle rappellera également les obligations des afficheurs et les conséquences du non respect de celles-ci. Ainsi, deux listes distinctes seront disponibles en lieu et place de la liste qui se trouve actuellement sur le site internet de la Ville :

- la liste des panneaux d'affichage libre (réseau rouge) ;
- la liste des panneaux d'affichage libre à but idéal (réseau bleu).

Enfin, un renforcement de la surveillance des panneaux sera mis en place dès l'introduction du nouveau système de façon à cadrer immédiatement tout débordement.

Coût de l'opération

La **dépense totale** pour l'implantation des 11 nouveaux panneaux et la transformation des 22 existants est de **20'000 francs**. Elle se décompose comme suit :

1. Prix unitaire du panneau, y compris peinture et pose de la charte = 800 francs, soit la somme de 8'800 francs pour les 11 nouvelles pièces ;
2. Peinture des 22 panneaux (pris sur le parc actuel) = 150 francs la pièce, soit **3'300 francs** pour les 22 panneaux ;
3. Remplacement des chartes d'affichage sur tous les panneaux = **3'600 francs** ;
4. Préparation en atelier, trajets aller-retour, ainsi que les éventuelles réparations de serrurerie sur des panneaux déjà en place = **4'300 francs**.

En conclusion, la Municipalité pense que, moyennant le respect des règles d'utilisation des deux réseaux d'affichage distincts, cette solution permet de maintenir une offre intéressante pour l'affichage culturel et festif, tout en octroyant un réseau d'affichage réservé pour les divers acteurs associatifs lausannois.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire adjoint :
Christian Zutter

Annexe : ment

Liste des panneaux dévolus à l'affichage à but idéal

11 nouveaux, 22 pris sur les panneaux d'affichage libre existants

1	Bergières 46 (vers PCI)	1/3	existant
2	Cour 141 (devant le muret)	1	nouveau
3	Cour 40 (trottoir)	1	existant
4	Bourdonnette (à proximité de la poste)	1	existant
5	Pêcheurs 9	1/3	existant (droite)
6	Rond-Point (Maison de Quartier, face 18)	1/1	existant
7	Fleurettes (placette)	1/1	existant
8	Château d'Ouchy (face WC)	1/2	existant (gauche)
9	Borde 26	1/1	existant
10	Morges 60 (à droite de l'ac. aux Jardins-de-Prélaz)	1	nouveau
11	Pontaise 33 (église)	1/2	existant (gauche)
12	Elysée 8 (face aux tennis)	1/3	existant (droite)
13	Montchoisi (face 9, contre le mur de la placette)	1	nouveau
14	Léman (face 42)	1	nouveau
15	Midi 13 (école)	1/3	existant (1 ^{er} g. entrée)
16	Echallens 74 (devant le mur en arrondi)	1	nouveau
17	Pierrefleur (face à l'église)	1	nouveau
18	Bossons (terrains de sport)	1/2	existant
19	Chauderon nord (dos du kiosque de l'ar. de bus)	1/3	existant (droite)
20	Mercerie 24	1/3	existant (gauche)
21	Madeleine 18	1/1	existant
22	Entrebois 13 bis (Ecole)	1/2	existant (droite)
23	Petit-Chêne (face 36)	1/7	existant (droite)
24	Messidor (face 4, à droite de la boîte aux lettres)	1	nouveau
25	Rossel / Ruffy (arrondi près abribus)	1	nouveau
26	Levant / Platane (à droite de l'accès à la déchetterie)	1	nouveau
27	Béthusy 12 (à droite de l'accès au collège)	1	nouveau
28	Rovéréaz / Devin 10 (angle)	1/1	existant
29	Chailly 55 / Valdézia (angle)	1/1	existant
30	Boveresse 62 (terminus du bus 41)	1/3	existant
31	Eterpeys 14 (pharmacie)	1/1	existant
32	Abeilles 17 (Collège de Grand-Vennes)	1/3	existant
33	Sallaz (à définir à la fin des travaux)	1	nouveau